

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2021**

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DOUZE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 6 octobre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN absent*), Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON absent*), Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- David BURLOT donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Serge GUINARD donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwénaëlle AOUTIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX,
- Carole BEREHEL, Yvon BERHAULT, Nathalie BOUZID, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Suzanne BOURDÉ

Délibération n°2021-176

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 12

MOBILITES TRANSPORT URBAIN – BILLETIQUE KORRIGO ABONNEMENTS INTERMODAUX TER BREIZHGO ET RESEAU DISTRIBUS

Afin de faciliter le parcours voyageurs, la Région Bretagne et Lamballe Terre & Mer ont souhaité améliorer l'intermodalité tarifaire entre le réseau TER BreizhGo et les réseaux urbains en proposant des abonnements intermodaux avec la carte Korrigo. Un même titre de transport permet d'accéder au réseau TER et au réseau Distribus sur la base d'abonnements communs. Cette démarche s'inscrit dans le partenariat signé entre Lamballe Terre & Mer et la Région Bretagne en début d'année 2021 sur les mobilités.

Transdev CAT 22 est chargé du déploiement pour le 1^{er} janvier 2022. Les abonnements communs sont commercialisés dès le 15 décembre 2021. Une convention avec la Région, la SNCF et Transdev CAT 22 définit les offres tarifaires : juxtaposition du prix de l'abonnement TER BreizhGo et 50% du prix de l'abonnement mensuel au réseau Distribus.

Ces nouveaux abonnements préférentiels accordés aux usagers nécessitent une compensation au concessionnaire (Compagnie Armoricaine de Transports), définie dans l'avenant n°5 à la concession de service public Distribus.

Au regard de :

- La transmission du projet de convention entre Lamballe Terre & Mer, la Région Bretagne, la SNCF et la société Transdev CAT 22 au Conseil communautaire,
- La transmission du projet d'avenant n°5 à la concession de service public pour le transport avec la société Transdev CAT 22, titulaire de la concession, au Conseil communautaire,
- L'avis favorable du Bureau communautaire, réuni le 21 septembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat définies dans la convention entre Lamballe Terre & Mer la Région Bretagne, la SNCF et la société Transdev CAT 22, pour la période 2022 à 2026,
- APPROUVE les modalités de l'avenant n°5 à la concession de service public pour le transport avec la société Transdev CAT 22, titulaire de la concession,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention, l'avenant n°5 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le

21 OCT. 2021

Affiché le

21 OCT. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET

21 OCT. 2021

